Légende

Limite de zone ou de secteur

- Zone 1AU
- Zone A (A,Ac,Air)
- Zone N (N, NL, Nir)
- Zone UA (UA, UAc, UAj)
- Zone UB (UB, UBj)
- Zone UC
- Zone UE
- Zone UX (UX, UXir)
- Bâtiment en zone agricole susceptible de changer de destination
- Elément de patrimoine à protéger (L.151-19 du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé
- Elément de paysage à protéger (L.151-23 du code de l'urbanisme)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Périmètre de protection relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental
- Zone inconstructible
- Emplacement réservé

Libellé	Bénéficiaire
Emplacement réservé n°E1: Création d'une aire de jeux	Commune
Emplacement réservé n°E2: Création d'une aire de jeux	Commune
Emplacement réservé n°E3: Création d'un parking	Commune
Emplacement réservé n°S4: Aménagement du coeur de village	Commune
Emplacement réservé n°S5: Création d'un parking	Commune
Emplacement réservé n°S6: Création d'un parking	Commune

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Echelle: 1/2500e

Arrêté le :
06 juillet 2017

Enquête publique:
du 15 janvier au 15 février 2018

Approuvé le:
25 avril 2018

Mairie de Tremblay-les-Villages
1 rue de Châteauneuf
28190 Tremblay-les-Villages
tel: 02 37 48 20 18
mairie.tremblay.les.villages@wanadoo.fr

Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteaudun - BP 20139 28103 Dreux Cedex www.dreux-agglomeration.fr

Gironville

Neuville-la-Mare

Chêne-Chenu

Ecublé

Tremblay-le-Vicomte

Saint-Chéron-des-Champs

Bilheux
Theuvy-Achères

Achères

0 125 250 Mètres

© Agglo du Pays de Dreux
Aménagement, Equilibre du Territoire et Transport
Conception: Elisabeth PEYVSSON - SIG
Date: 03/04/2018
Source : DGFIP-Cadastre 2012
©IGN BD Ortho 2012